CANTAL EUROPE 2022-2027

Document d'orientations stratégiques pour les affaires européennes

L'Union européenne est confrontée à une défiance qui s'est développée sur ce sentiment largement partagé que l'Europe se construisait de plus en plus à l'écart des citoyens européens, sans tenir compte des réalités. Pourtant omniprésente dans la vie des peuples européens, elle est perçue trop souvent et parfois à juste titre comme incapable de nous protéger notamment des effets négatifs de la mondialisation. Dès lors, cette opinion rend inaudible les discours légitimes sur ce qu'elle peut apporter.

Dans ce contexte, il apparaît que pour convaincre derechef les Européens, l'Europe doit renouer avec la méthode Monnet en faisant la démonstration de sa nécessité et de son efficacité tant par le verbe que par la preuve. Cette Europe concrète et utile, notre Département peut, à son échelle, prendre part à son édification.

En effet, les réformes territoriales successives ont conduit à accorder des compétences accrues aux collectivités territoriales. Cet approfondissement de la décentralisation fait écho au processus européen. Les collectivités territoriales sont reconnues depuis le traité de Maastricht de 1992, comme des acteurs de la construction européenne, les faisant passer d'un statut de simples bénéficiaires des actions européennes à un statut de partenaires des institutions européennes, et même de gestionnaires des fonds européens.

Si la relation entre l'Union européenne et les collectivités se renforce, elle doit être améliorée car constituant une nécessité pour nos territoires. En effet, le positionnement périphérique de notre département, son caractère hyper-rural, son déficit démographique doivent amener les acteurs territoriaux à se tourner vers l'Union européenne, acteur stratégique du développement des services à la population et sur des secteurs clefs de notre économie (agriculture, industrie agroalimentaire, numérique, santé/biotechnologie, etc.).

Dès lors, ce document d'orientations stratégiques vise à poursuivre une politique européenne volontariste, résolument ouverte sur les opportunités offertes par l'Union européenne mais aussi porteuse des valeurs qui en sont le fondement : la paix, la démocratie, l'État de droit, le respect des droits de l'homme, la dignité humaine, la liberté, et l'égalité. Cette ambition nécessite des priorités à cibler, des opportunités à saisir et des outils à renforcer ou à construire.

Bilan de l'action 2018-2021

Le Conseil départemental du Cantal a formalisé sa politique européenne, la stratégie Cantal Europe, dès 2018. Ce premier document avait pour ambition de mobiliser les services et les partenaires du Département pour préparer la programmation européenne 2021-2027 tout en bénéficiant des opportunités des programmes européens 2014-2020. Il s'agissait de faire valoir les attentes des Cantaliennes et des Cantaliens et de co-construire des solutions répondant aux besoins.

L'évaluation de la stratégie Cantal Europe 2018-2021 montre que l'intervention des crédits européens s'est largement accrue dans les solidarités humaines avec la mobilisation des crédits FSE. Les organismes intermédiaires (OI) chargés de la gestion du FSE (PLIE et Conseil départemental) ont distribué plus de 5 millions d'euros, 25% de plus qu'initialement prévu.

Ceci a été possible grâce à deux enveloppes de crédits supplémentaires obtenues par le Conseil départemental pour soutenir les opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle. Cette rallonge de crédits européens a permis de poursuivre les opérations d'accompagnement et de mobiliser davantage de crédits pour la coordination de la politique départementale d'insertion notamment à travers le soutien au Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi, au Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi et au logiciel de la Direction Action Sociale Emploi Insertion Logement « Alize ».

Cette expertise reconnue par les opérateurs départementaux a permis de fédérer les acteurs de l'insertion et les acteurs de la gestion des crédits européens. Dès 2019, le Conseil départemental a reçu le soutien du PLIE de la CABA pour le portage d'une unique convention de subvention globale FSE+ sur la génération 2021-2027.

Concernant les solidarités territoriales, le Département est intervenu principalement pour accompagner les porteurs de projet dans le montage des dossiers de demande ou de paiement dans des domaines variés (patrimoine, environnement, numérique, agriculture, service à la population…) et sur des fonds variés (FEDER, FEADER, LEADER). Ce développement de l'activité d'appui et de conseil illustre un déficit d'accompagnement des opérateurs locaux peu habitués à faire appel aux programmes européens.

Le Département est reconnu par le partenariat local, régional ou national pour son implication dans les affaires européennes et son expertise sur le pilotage et la gestion des crédits européens des programmes délégués. Lors de la concertation pour la rédaction des programmes opérationnels, les contributions du Conseil départemental ont été prises en compte permettant la prise en compte des besoins des opérateurs cantaliens dans les orientations stratégiques des programmes.

Enfin, l'action du Département s'est développée dans la coopération européenne avec l'identification de deux territoires partenaires : la Région inter-municipale de Coimbra au Portugal, le Judet de Salaj en Roumanie et le Judet des Maramures en Roumanie. La période de crise sanitaire de 2020 et des élections locales ont interrompu les échanges avec les deux premiers partenaires.

La programmation européenne 2021-2027 :

Ce document s'inscrit résolument dans la période de programmation 2021-2027. Le budget européen a été construit à partir des ressources dont la principale source demeure la contribution des États-membres. Ces derniers limitent largement la croissance du budget européen depuis plusieurs années malgré de nouvelles priorités et de nouveaux défis à relever au niveau de l'Union européenne. Pour autant, les États-membres se sont entendus sur un plan de relance européen de 750 milliards d'euros (financés par le recours à l'emprunt de l'Union européenne – révolution hamiltonienne).

Ainsi, un nouvel environnement tend à se dessiner : quasi stabilité des budgets européens sur la politique régionale de convergence et la politique agricole commune, transfert du budget européen des programmes en gestion partagée vers des programmes en gestion directe, amplification de la concentration des fonds européens structurels et d'investissement et des fonds de développement rural gageant une grande partie des crédits sur quelques priorités, notamment environnementales, etc.

Au sein de l'architecture de mise en œuvre des programmes européens, nous constatons l'éloignement des centres décisionnels lié notamment à la fusion des Conseils régionaux ou au transfert vers le MAAF de certaines mesures FEADER, la propension des autorités de gestion à cofinancer prioritairement leurs politiques sectorielles, le souhait de gommer les distinctions entre les programmes européens infrarégionaux au sein des grandes Régions et une volonté de réduire le nombre de gestionnaires territoriaux.

Néanmoins, la participation active aux comités du Programme Opérationnel National (PON) FSE, du Programme Opérationnel Régional (POR) FEDER-FSE, du Programme de Développement Rural (PDR) régional FEADER et des programmes LEADER du territoire cantalien a permis de faire valoir les besoins du Cantal sans toutefois permettre la territorialisation systématique des politiques européennes. Notre intégration dans plusieurs réseaux (les groupes de travail « FSE », « FEDER » et « Europe et Coopération transfrontalière » de l'association des Départements de France (ADF), l'association française du comité des communes et des régions d'Europe (AFCCRE)…) permet de bénéficier de précieux leviers d'influence et la prise en compte d'attentes de territoires souvent mal représentés dans les sphères d'influence.

Orientations Cantal Europe 2021-2027

Aujourd'hui, il convient de renouveler notre ambition pour les affaires européennes. Afin que l'Union européenne contribue plus efficacement au développement des territoires cantaliens, il importe que le Département se focalise sur les dossiers à fort enjeu. Plusieurs dossiers et thématiques ont été identifiés par le Département dans le cadre des schémas, plans et stratégies territoriales. Toutefois, pour une action plus efficace et pour éviter de disperser les efforts, le Conseil départemental veut cibler les domaines clés qui feront l'objet d'une action renforcée : les solidarités humaines, les solidarités territoriales et le plan pour la reconquête démographique. Il s'agit également de faire valoir la dimension singulière du Cantal, territoire hyper-rural en périphérie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour une application différenciée des politiques publiques, notamment dans la mise en œuvre des programmes européens.

Cette nécessité pour le Département doit s'inscrire dans une feuille de route départementale élaborée autour de trois grandes orientations :

- Accroître la visibilité auprès des instances communautaires, nationales et régionales pour influencer les politiques européennes.
- Renforcer les capacités du territoire par une ingénierie adaptée et pérenne au service des porteurs de projet et des acteurs territoriaux.
- Assurer le pilotage et la gestion de programmes et/ou dispositifs européens en adéquation avec les stratégies locales.

1. ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ AUPRÈS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES, NATIONALES ET RÉGIONALES POUR INFLUENCER LES POLITIQUES EUROPEENNES.

La représentation du Cantal doit intervenir auprès des institutions européennes jusqu'aux autorités de gestion pour défendre les secteurs d'activités structurants pour le Département. Il s'agit alors de positionner le Conseil départemental comme un interlocuteur-acteur du processus législatif européen jusqu'à la gestion des crédits européens délégués, en passant par la concertation autour de la définition et de l'évaluation des politiques européennes, la rédaction et la mise en œuvre effective des programmes européens régionaux...

<u>Une présence active auprès des têtes de réseau</u>

Renforcer notre stratégie de présence et d'influence suppose de mieux faire entendre notre voix au sein du concert européen. Pour ce faire, il est nécessaire d'être actifs dans les différents réseaux d'influence et think tank, véritables lieux de rencontres et de circulation des idées.

Qu'ils soient formels ou informels, les réseaux européens ne doivent pas être négligés, ce qui implique un investissement politique. Être proactif au sein des réseaux européens suppose une assiduité de la collectivité dans les différents organismes dont fait partie le Département : Europe Direct, ADF, AFCCRE, LEADER France etc.

Il s'agit pour le Conseil départemental de faire connaître et reconnaître son action et sa place au sein de la construction européenne, et plus largement les espaces « périphériques », comme partie prenante du projet européen en tant que moteur, acteur, sujet et objet :

- Moteur au sens de partenaire de la mise en œuvre des programmes en gestion partagée et responsable des politiques européennes déléguées
- Acteur au sens de participant au projet européen et relayant l'information européenne
- Sujet au sens que 40% des activités des collectivités sont régis par le droit communautaire
- Objet au sens de bénéficiaire des fonds européens

Ainsi, notre ambition de revendiquer un traitement singulier par et pour le département de la politique européenne. Le département du Cantal est à la fois un territoire atypique à l'instar de tous les territoires européens dont la diversité constitue une des forces de l'Union européenne, avec néanmoins des caractéristiques propres notamment le défi démographique, qui appelle une réponse particulière des partenaires et un territoire semblable à tous les autres au sein duquel les acteurs aspirent à participer à la réponse à apporter aux défis de notre société : lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'environnement, croissance économique équilibrée et durable et plein-emploi, progrès social et lutte contre la pauvreté et les exclusions, innovation et éducation.

Il convient dès lors de positionner le Conseil départemental comme un interlocuteur-acteur en partant du processus législatif européen jusqu'à la gestion des crédits européens délégués, en passant par la concertation autour des politiques européennes, la rédaction des programmes européens régionaux, la coopération interterritoriale et transnationale, l'accompagnement des porteurs de projets en externe et en interne

<u>Un partenaire actif de la mise en œuvre des programmes européens</u>

Il convient également d'investir les instances où le Conseil départemental dispose de représentants tels que les comités nationaux et régionaux de suivi ou de programmation des fonds européens.

La mise en œuvre effective des programmes (priorités stratégiques de l'Union, la déclinaison des objectifs assignés aux politiques européennes, les moyens affectés à leur réalisation, les acteurs en charge de la mise en œuvre ainsi que les instruments financiers mobilisés) est un rendez-vous absolument majeur au sein duquel le Département doit être partie prenante afin de faire entendre sa voix sur le débat global d'une part mais aussi afin de s'assurer du maintien d'un volume d'aides communautaires proportionné aux besoins de la population et des territoires cantaliens.

Aujourd'hui, l'Union européenne investit près de deux milliards d'euros sur l'ex-Région Auvergne. Cet investissement massif doit nous permettre de réussir les grandes transitions en cours (transition écologique, transition numérique, transition agricole, transition rurale, etc.) et de garantir les solidarités humaines et territoriales au cœur de l'action du Conseil départemental du Cantal. Les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) constituent un levier important d'appui aux politiques locales. L'optimisation de l'utilisation de ces programmes doit se retrouver dans l'adéquation parfaite entre les possibilités d'intervention des FESI et les stratégies et objectifs identifiés sur le territoire départemental.

Ainsi, les priorités liées à la lutte contre la pauvreté, à l'inclusion sociale et professionnelle, à la formation et à l'emploi constituent des domaines majeurs d'intervention du FSE, qui doit pouvoir appuyer l'objectif d'investissement dans le capital humain, priorité européenne 2021-2027. De la même façon, la mobilisation du FEDER doit venir en complémentarité des politiques régionales et locales notamment en matière de transition énergétique et de protection de l'environnement, de recherche et de développement, de déploiement des infrastructures numériques et de leurs usages, de compétitivité des entreprises, de développement des transports ainsi qu'au développement territorial. En outre le FEADER représente un outil financier d'une importance majeure pour la compétitivité de l'agriculture et le développement rural dans le Cantal. Il convient d'assurer une utilisation différenciée de ces crédits européens au bénéfice de la profession agricole et des territoires.

Ce travail de lobbying devra être conduit avec d'autant plus de soin et d'attention que les dotations de crédits européens allouées connaîtront vraisemblablement une diminution du montant d'aides attribuées par rapport aux dotations allouées sur la période 2014-2020 dans une « grande » Région où le Cantal est à la périphérie.

2. RENFORCER LES CAPACITÉS DU TERRITOIRE PAR UNE INGÉNIERIE ADAPTÉE ET PÉRENNE AU SERVICE DES PORTEURS DE PROJET ET DES ACTEURS TERRITORIAUX.

Sur le territoire cantalien, en vertu des principes de subsidiarité et de solidarité, seul le Conseil départemental a les capacités de mener une véritable politique européenne globale, de l'accompagnement des porteurs de projet à l'influence auprès des institutions européennes. Ainsi le Département héberge un centre d'information Europe Direct pour l'information grand public et un service Cantal Europe au sein de la Direction Générale des Services pour mobiliser les acteurs territoriaux et accompagner les porteurs de projet en étroite collaboration avec les Autorités de Gestion.

<u>Une ingénierie spécialisée et de proximité pour l'accompagnement des initiatives locales : Cantal Europe : le guichet unique européen du département</u>

Malgré l'intérêt des financements qui y sont associés, encore trop peu de structures cantaliennes s'investissent dans des projets européens. C'est parfois, simplement, par manque de connaissance de ceux-ci. Pour relever cet enjeu, le Département veut développer une communication adaptée et s'appuyer plus encore sur les partenariats locaux en vue de toucher les principaux publics cibles. Cet engagement s'appuiera sur un travail conjoint du Département et des réseaux européens dans lesquels il s'inscrit, pour un décodage systématique de l'information européenne en vue d'identifier avec précision les opportunités de financements européens pour nos acteurs départementaux.

Ainsi, le Département veut être présent aux côtés des porteurs de projets lorsqu'il s'agira pour eux de préparer les dossiers de soumission. Trop souvent en effet, c'est la crainte d'avoir à remplir des dossiers trop lourds ou trop complexes qui les rebute. Il importe donc que la collectivité leur vienne en soutien (ciblage par rapport aux objectifs et priorités des programmes européens concernés, construction et animation du partenariat, élaboration du plan de financement, aide à l'écriture du dossier, relecture et adaptation au vocabulaire européen, traduction du dossier en anglais : tels sont certains des besoins les plus prégnants des acteurs désireux de saisir les opportunités offertes par les financements européens).

Le Conseil départemental entend ainsi développer auprès des acteurs du territoire une offre de services adaptées et une politique de soutien permettant de faciliter le montage et la mise en œuvre de projets européens. Le service Cantal Europe est l'outil interne permettant la mise en œuvre des priorités décrites ci-dessus. La transversalité réaffirmée du service doit permettre la mobilisation des pôles, des directions et des services en leur apportant expertise et appui dans les affaires européennes et le montage des dossiers de demande et de paiement. En conséquence, les politiques mises en œuvre par l'ensemble des pôles, des directions et des services devront prendre en compte la dimension européenne pour une meilleure coordination et articulation des interventions publiques, notamment des interventions financières.

Enfin, il convient de développer une action de promotion des institutions de l'Union européenne, de son fonctionnement et de ses politiques auprès des Cantaliennes et des Cantaliens à travers Europe Direct Cantal. Ce centre d'information est le principal levier pour un information Grand Public.

<u>La mobilisation des programmes d'initiative communautaire ou de coopération</u>

En appui des demandes qu'elle sera amenée à porter, la collectivité départementale pourra mettre en avant certains marqueurs de ses particularités économiques et structurelles, tels que la mobilisation des acteurs publics et privés autour de la reconquête démographique, sa situation périphérique au sein de la grande Région Auvergne-Rhône-Alpes, la capacité de mobilisation des acteurs locaux et son expérience.

Dans ce contexte, le Conseil départemental cherchera à s'investir plus offensivement dans les programmes européens qui présentent un intérêt fort pour les territoires du Département, à profiter des opportunités de financements des programmes d'initiative communautaire et de nouer des partenariats avec des territoires européens partageant les mêmes enjeux.

Les programmes européens, y compris de coopération, sont de nature à apporter des réponses concrètes aux enjeux de notre territoire. Leurs priorités croisent en effet les compétences des collectivités locales sur de nombreux domaines stratégiques. Ils constituent une source de financement majeure. Pourtant, malgré les opportunités de développement qu'ils représentent, il est manifeste que les programmes d'initiative communautaire ou de coopération n'ont été jusqu'à présent que très peu exploités par le Cantal. Le Conseil départemental entend désormais assumer pleinement son rôle de facilitateur et de levier auprès des porteurs de projets, pour leur permettre de saisir les opportunités offertes par les financements européens.

Cela implique de déployer une stratégie beaucoup plus déterminée en interne et en externe et de proposer un accompagnement à nos partenaires locaux et européens pour leur permettre de mieux saisir les bénéfices de la ressource européenne drainée par les programmes européens auxquels ils sont éligibles (programme de la coopération territoriale européenne, Horizon Europe, COSME, ERASMUS +, LIFE +, etc.). Les appels à projets sont publiés régulièrement sur différentes thématiques, tels que les projets pilotes et actions préparatoires prévus chaque année dans le budget européen.

Renforcer l'ingénierie de proximité doit permettre de maximiser les chances de disposer des moyens pour les solidarités humaines et territoriales, pour l'aménagement et le développement du territoire en coordonnant l'action européenne au sein de la collectivité, en permettant à chaque direction, service, mission… de disposer des ressources nécessaires pour mobiliser des crédits européens et de lever les freins souvent techniques et les aprioris sur l'intervention des fonds communautaires. Il s'agit également d'intervenir auprès des acteurs publics et privés du territoire afin d'offrir une assistance technique pour les opérateurs n'ayant pas ou ne pouvant pas avoir l'ingénierie nécessaire à la mobilisation des crédits européens.

3. ASSURER LE PILOTAGE ET LA GESTION DE PROGRAMMES ET/OU DISPOSITIFS EUROPÉENS EN ADÉQUATION AVEC LES STRATÉGIES LOCALES.

Chaque domaine d'intervention de l'Union européenne doit satisfaire au principe de subsidiarité. Il s'agit de déterminer quel échelon public est le plus approprié pour répondre à une problématique identifiée. En tant que collectivité territoriale chef de file de la solidarité humaine et de la solidarité territoriale, le Département entend décliner autant que nécessaire sur les territoires NUTS 3 les politiques et programmes européens pour pouvoir répondre précisément aux enjeux locaux.

Il s'agit dès lors de revendiquer un traitement singulier par et pour le département de la politique européenne. Le département du Cantal est à la fois un territoire atypique (avec des caractéristiques propres, à l'instar de tous les territoires européens, que cette diversité constitue une des forces de l'Union européenne) qui appelle une réponse particulière des partenaires et un territoire semblable à tous les autres au sein duquel les acteurs aspirent à participer à la réponse à apporter aux défis de notre société : lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'environnement, croissance économique équilibrée et durable et plein-emploi, progrès social et lutte contre la pauvreté et les exclusions, innovation et éducation.

Ainsi, à l'instar de la mise en œuvre des conventions de subvention globale FSE 2014-2020, le Conseil départemental peut et doit pouvoir être le relai des autorités de gestion sur le territoire départemental. Il existe aujourd'hui plusieurs types de délégation (l'organisme intermédiaire (OI), l'initiative territoriale intégrée (ITI) et le développement local mené par des acteurs locaux (DLAL)) auxquelles le Conseil départemental peut prétendre en vertu du principe de subsidiarité.

Ses capacités administratives (ingénierie européenne, compétences métier et services support spécialisés) et financières (capacité de mobiliser le budget départemental pour faire l'avance des crédits européens et de mobiliser le budget départemental pour verser des avances aux bénéficiaires pour faciliter le portage d'opération cofinancée par des crédits européens), la proximité avec les acteurs locaux en font l'échelon le plus efficient pour le pilotage et la gestion des programmes et des dispositifs infrarégionaux.

L'objectif est de porter le Département comme un acteur incontournable pour la réussite de la mise en œuvre des politiques européennes pour une mobilisation optimale des politiques européennes : un partenaire essentiel des autorités de gestion, un facilitateur auprès des acteurs territoriaux et un incitateur en mobilisation ses capacités administratives et financières lorsque lui sont confiés ses fonds.

Sur le territoire cantalien, en vertu des principes de subsidiarité et de solidarité, seul le Conseil départemental a les capacités de mener cette politique proactive et globale. Dans ce contexte, le Conseil départemental cherchera à s'investir plus offensivement dans les programmes européens qui présentent un intérêt fort pour les territoires du Département, à profiter des opportunités de financements des programmes d'initiatives communautaires et à saisir les opportunités offertes par la programmation 2021-2027 en cours de négociation.

Enfin, pour optimiser les fonds disponibles au titre de la programmation 2021-2027, l'enjeu sera de mieux coordonner la programmation des fonds structurels avec la mise en œuvre de la stratégie régionale, départementale et locale mais aussi de préparer l'avenir au moyen d'un lobbying ciblé. C'est pourquoi, nous avons choisi lors de l'installation du Conseil départemental d'avoir une Vice-présidence pour les Affaires européennes, de disposer d'un Service Cantal Europe rattaché à la Direction Générale des Services et d'héberger une centre d'informations Europe Direct.